

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2018

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 13 janvier 2015 fixant le règlement, la nature et le programme de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 17 octobre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 23 février 2018 fixant la composition du jury de l'examen professionnel de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2018 ;

VU l'arrêté du 23 mars 2018 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2018 ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2018 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2018 ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 11 septembre 2018,

ARRETE

Article 1

Sont déclarées admis au titre de l'année 2018, après examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, les six candidats, classés par ordre de mérite, dont les noms suivent :

1	Mme	MOURAT-ROBERT	JENNIFER
2	Mme	GONNIER	GAELLE
3	Mme	CHESSERON	CHRISTELLE
4	Mme	SOURD	LAETITIA
5	M.	OLSON	MOERANGI
6	Mme	MARLIER	ANNABELLE

Article 2

Est ensuite classée sur liste complémentaire par ordre de mérite la candidate dont le nom suit :

Mme	MAKER	TUMATA
-----	-------	--------

Fait à Paris, le

12 SEP. 2018

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines


Sylvia KHATIR